



CGT Centre Val de Loire, le 16/03/2026

NON ! Les CPIP ne sont pas des ripoux (ou Hors la loi) !

Depuis notre dernier tract du 06/03/2026, suite au placement en GAV d'un collègue du SPIP95, **RIEN N'A CHANGÉ !**

Si la DGAP a bien soutenu le collègue après des mobilisations partout en France, les syndicats de la Magistrature et des Forces de l'ordre restent mystérieusement silencieux...

L'erreur est humaine, encore faut-il la reconnaître ! Comment permettre la continuité du lien SPIP-POLICE-JUSTICE si la confiance est rompue ?

Comment faire nos missions en toute sérénité, si un doute persiste sur notre probité et si les acteurs de la justice ne nous soutiennent plus ?

Comment venir sereinement au travail lorsque la production d'un faux par un probationnaire peut nous rendre complice de cette illégalité ?

Faut-il qu'en plus de nos missions toujours plus nombreuses, nous devenions des experts en écriture et en documents pour se sentir en sécurité au travail ?

La CGT CVL réitère son soutien au collègue du SPIP 95 mais également à tous les CPIP qui, chaque jour, tentent de faire leur travail de manière consciencieuse et dans le respect du serment qu'ils ont prêté.

Nous exigeons que les responsables de cet excès de pouvoir s'excusent réellement. Arrêtons de tourner au désespoir ce silence.

Malheureusement, l'omerta règne toujours dans cette administration !

En effet, qu'apprenons-nous ? Un autre CPIP, du SPIP 93, a été mis en GAV il y a plus de trois mois dans le silence le plus total. On apprend également que la direction du SPIP 93 a été bien en deçà de ce qu'elle aurait dû faire pour protéger son agent. De surcroît, nous avons également appris que cela avait été pris en compte dans l'évaluation de cet agent.

Voilà donc comment la hiérarchie et le Ministère de la Justice traitent les CPIP !

Par cette affaire, il s'agit donc du deuxième CPIP à avoir l'objet d'une GAV en l'espace de 3 mois pour n'avoir fait que son travail.

CELA DOIT CESSER !!!

Doit-on désormais avoir peur de faire son travail ?

Nous exigeons que le Ministre de la Justice réaffirme l'importance de nos missions, qu'il apporte son soutien et qu'il exprime sa confiance pleine et entière dans les professionnels de la justice que nous sommes !

La CGT SPIP Centre Val de Loire exige que l'ensemble du Ministère de la Justice honore ses engagements !

Notre serment, c'est servir. Le leur, c'est nous protéger !

Mobilisons nous le 17 mars 2026 !

La CGT SPIP CVL : Fidèles à notre serment. Exigeants pour nos droits !